

Compte Rendu Conseil Municipal

Commune de Voué – 6 février 2015

Ouverture de la séance du conseil le 06 02 2015 à 19h00

Présents : Alain STEINMANN, Olivier DESCROIZETTE, Laurik GRANDIDIER, Emmanuelle CHARTON, Patricia DORSON, Daniel TRANCHANT, Franck MARIE, Dominique RAMOS-LAGE, Philippe COSSON, David BOURQUI, Philippe THOUARD, Alexandra BARRO, Anne LEBAILLY, Nathalie STEVENIN

Excusé : Monsieur Alexandre RIBault a donné pouvoir à Monsieur David BOURQUI

La séance du conseil débute par la lecture du dernier compte rendu du conseil municipal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Points à l'ordre du jour:

1. Dématérialisation de la transmission des budgets :

A l'unanimité, le conseil autorise M. le Maire à effectuer les démarches et signer les conventions nécessaires pour la transmission en Préfecture des documents budgétaires par voie dématérialisée.

2. Organisation des élections départementales du 22 et 29/03/2015

L'organisation des élections départementales (tour de garde et dépouillement) est validée par le conseil municipal.

3. Autorisation donnée à M. le Maire pour le renouvellement du contrat SEGILOG :

L'outil SEGILOG permet de gérer:

- a. La comptabilité et les paies
- b. Les emprunts
- c. L'état civil – Le recensement militaire
- d. La location de la salle des fêtes
- e. Le cimetière

Les coûts d'utilisation de ce logiciel :

- La maintenance est de 218 € HT / an
- Droit d'utilisation 1.962 € HT / an

Ces coûts incluent également une formation illimitée pour l'ensemble du personnel de la commune et des élus. Le conseil vote à l'unanimité le renouvellement du contrat avec SEGILOG pour 3 ans.

4. Vote du tarif des étiquettes pour l'envoi de la propagande électorale -> demande de la Préfecture

Le Conseil Général n'assurant plus l'édition des étiquettes pour l'envoi de la propagande électorale aux administrés, cette tâche est à la charge des municipalités qui peuvent se faire rembourser des frais générés.

Aussi, deux jeux d'environ 400 étiquettes ont été imprimés par la mairie de Voué pour les élections départementales et envoyés en Préfecture.

Le prix de facturation des étiquettes est fixé à l'unanimité par le conseil à 0,06 € HT l'étiquette.

5. Autorisation donnée à M. le Maire pour le renouvellement de la convention "Antennes Téléphoniques"

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le renouvellement de la convention avec FPS Towers.

6. Election des délégués au Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube :

Le conseil vote à l'unanimité :

- M. Jacques BRADIER en qualité de titulaire
- M. Philippe THOUARD en qualité de suppléant

7. Présentation du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube pour l'enfouissement des fils nus du réseau électrique :

Le SDEA propose à la commune de VOUÉ de s'inscrire dans un programme d'enfouissement des fils nus pour la rue d'En Bas et la rue des Fleurs (Devis : 14.700 €, sans aide).

Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas s'inscrire dans ledit programme.

8. Travaux de l'église :

- Le conseil autorise M. le Maire à réaliser les démarches et à signer tout document avec les financeurs du programme « restauration église » initié en 2013 pour l'obtention de subventions complémentaires,
- Le conseil municipal vote à l'unanimité le lancement de l'appel d'offres pour la réfection et la création de vitraux pour l'église de Voué (pour information, l'opération peut être subventionnée : M. le Maire va étudier le plan de financement à mettre en place).

9. Demande aux domaines (Etat) de venir effectuer une estimation des terrains :

Le conseil municipal vote à l'unanimité la réalisation par les Domaines d'une étude pour l'estimation des terrains :

- de l'école maternelle,
- de la sortie de VOUÉ (parcelle en fermage à M. HAMOT)
- et de la parcelle occupée par des peupliers entre Voué et Montsuzain.

10. Déplacement des bennes à verres :

Le conseil vote à l'unanimité :

- Le déplacement des bennes à verres à côté de la salle des fêtes avec réalisation d'une dalle d'accueil sécurisée.

11. Remplacement à prévoir :

Un audit de qualité des rues a été réalisé par la DDT (Panneaux défectueux, Peintures aux sols, détériorations des rues, routes, accès piétons).

Le conseil vote à l'unanimité la réalisation d'un devis pour chiffrer les travaux à réaliser.

Le conseil vote à l'unanimité la réalisation d'un devis pour la pose d'un "miroir de circulation" aux carrefours :

- Rue des Bûchettes et rue de l'Eglise
- Rue des Fleurs et voie de Ramerupt

Le conseil vote à l'unanimité la réalisation d'un devis pour la réalisation d'une signalisation "stop"

- Rue des Bûchettes et la voie creuse.

12. Respect des normes d'accueil du public et de mise à disposition gratuit ou payant :

- Changement des tables de la salle des fêtes (devis)
 - Monsieur RAMOS-LAGE a présenté différents devis pour le changement de 50 tables.
- Proposition de la cession des tables actuelles.
- Contrôle SOCOTEC des locaux accueillant du public :
Suite à l'audit de la SOCOTEC, Monsieur le Maire indique que la mairie n'est pas conforme concernant l'installation électrique. La mairie attend le rapport de la SOCOTEC afin de connaître la suite des actions à mener.
Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'un contrôle de la sous-commission départementale de sécurité de la salle polyvalente sera réalisé le 10/02/2015.

13. Archivage obligatoire dans chaque commune :

Monsieur le Maire informe le conseil que de nouvelles normes concernant l'archivage des documents rentrent en vigueur.

Un premier audit de l'état actuel des archives de la mairie fait apparaître un important travail à prévoir afin de respecter le cahier des charges pour l'archivage des documents.

Monsieur le Maire propose plusieurs solutions afin d'aider Madame Savary dans l'archivage des documents.

Solution 1 : Création d'un poste en CDD pour 1 an afin d'aider à l'archivage :

- Proposition d'un CDD d'1 an pour une personne à mi-temps 17h30
- Ou CDD contrat aidé de 24h,
- Ou CDD contrat aidé de 35 h – « travailleur handicapé », chômeur, - 26 ans,...

Solution 2 : Recours au Centre de Gestion de l'Aube, service Archives, moyennant une contribution (280 € la journée de 8h).

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge M. le Maire d'étudier le recrutement d'une personne pour la mission d'archivage.

De même, Monsieur le Maire précise que des investissements seront à prévoir au niveau du matériel d'archivage. L'achat de ce matériel se fera sur la base de devis.

Informations diverses

Monsieur le Maire indique le remplacement des rouleaux de papier « essuie mains » de la salle des fêtes et de l'école de Voué par des sèche-mains automatiques afin de réaliser des économies de fourniture papier et respecter les normes en vigueur.

La séance est levée à 21h